

Les délégués des étudiants,

Lyon, le 10 février 2014

A : Mr Edmond GRASZK

Objet : Réponse au courrier du 3 février 2014 relatif aux revendications sur les conditions de primo-affectation en sortie d'école.

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre réponse et souhaiterions ajouter néanmoins quelques éléments de précisions, en reprenant point par point votre réponse. Nous sommes tout à fait conscients des délais restreints dont vous disposiez afin de mettre en place ce nouveau dispositif. Notre regret ne porte pas sur le fait que « le temps de discussion nous ait paru relativement court », mais plutôt sur le fait que nous n'avons pas vraiment eu l'impression que la discussion que nous avons eue avec M. Lemarchand ait été une consultation, à part sur la question du choix de la liste (par voie d'approfondissement ou liste unique).

Nous sommes conscients également que la nouvelle procédure représente une organisation différente et plus conséquente car plus étalée dans le temps. Néanmoins nous souhaiterions souligner quelques éléments qui nous paraissent quelque peu contradictoires dans vos propos : vous dites que dans l'hypothèse « Plus de postes que d'élèves », la totalité ou la majorité des postes non pourvus pourraient se situer dans la même région, et par conséquent que les services touchés « seraient justement ceux ayant les plus grandes difficultés pour pourvoir leurs postes ». Ceci sous-entend pour nous que les services qui vont proposer des postes sont ceux qui ne trouvent pas preneur à l'issue des cycles normaux de mobilité. Par conséquent ces services-là ne sont pas susceptibles d'être « découragés d'offrir des postes intéressants s'ils ne sont pas sûrs de les pourvoir en contrepartie ». Nous restons confiants dans l'engagement de M. Lemarchand et de Mme Petit Le Brun de sélectionner des postes « intéressants », cependant nous sommes également conscients que les postes proposés en primo-affectation sont prioritairement ceux qui sont vacants depuis un voire plusieurs cycles de mobilité. C'est pour cela que nous vous avons demandé la possibilité de rajouter quelques postes en « susceptibles d'être vacants », et par « quelques » nous entendons une dizaine, ce qui représenterait environ deux postes par voie d'approfondissement.

Nous prenons note de votre engagement à formaliser un texte exhaustif sur le déroulement général de la procédure, en concertation avec les délégués de la procédure, et de votre soutien aux candidats au Master MAE, et vous en remercions.

Concernant le dernier point soulevé, celui des situations personnelles, notre questionnement portait plus sur leur ensemble, et non sur des cas très spécifiques qui eux sont difficiles à anticiper. En effet, pour la majorité des élèves fonctionnaires concernés par la primo-affectation 2014, une situation personnelle à prendre en compte ne représente pas seulement une maladie grave, mais également un conjoint voire une

famille. Le fait que la procédure passe au « un pour un » rend difficile le positionnement de ses personnes sur des postes où il y aurait pu n'y avoir personne avec l'ancienne procédure, et donc une quasi-garantie de l'avoir, même avec le risque d'obligatorisation. Cette nouvelle procédure ne permet pas forcément cette souplesse-là, et nous aurions aimé connaître votre avis sur ces situations particulières là, savoir si le fait qu'elles aient été pour la plupart mentionnées dans les fiches de liaison peut conduire à un éventuel arbitrage de votre part, et donc à une intervention de la DRH dans le processus.

De plus, étant donné qu'il s'agit de la première année de mise en place de la procédure, nous souhaiterions avoir une garantie de souplesse, afin d'éviter d'éventuels problèmes, et ce avec une marge de quelques postes supplémentaires, pour parer à toute éventualité. Cela permettrait aussi d'intégrer plus facilement dans le processus les postes transversaux. Si cette souplesse s'avère inutile lors du bilan, elle pourra être alors revue voire supprimée sans que cela ne pose de problèmes, vu que l'expérience aura montrée qu'elle n'était pas nécessaire. Cependant, nous en sommes ici à une phase de mise en place, et il nous semble plus important de prévenir que de guérir.

Nous restons également à votre disposition pour toute possibilité d'échanges, que cela soit au niveau de nos requêtes ou des contraintes relatives à l'articulation des différents calendriers.

Veillez agréer l'expression de nos salutations distinguées,

Les délégués des étudiants.